

CALENDRIER DE GESTION

PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF 2022-2025

Volet I : Aide financière au transport en commun urbain	
Action	Échéance
Dépôt d'une demande d'aide financière pour trois ans	31 octobre 2022
Demande de révision (si nécessaire) de la demande d'aide financière, pour l'année 2023	30 juin 2023
Demande de révision (si nécessaire) de la demande d'aide financière, pour l'année 2024	30 juin 2024
Dépôt du rapport d'un auditeur externe pour l'année 2022	30 juin 2023
Dépôt du rapport d'exploitation pour l'année 2022	30 juin 2023
Dépôt du rapport d'un auditeur externe pour l'année 2023	30 juin 2024
Dépôt du rapport d'exploitation pour l'année 2023	30 juin 2024
Dépôt du rapport d'un auditeur externe pour l'année 2024	30 juin 2025
Dépôt du rapport d'exploitation pour l'année 2024	30 juin 2025
Volet II : Aide financière au transport collectif régional	
2.1 Organisation et exploitation des services de transport collectif régional	
Action	Échéance
Dépôt d'une demande d'aide financière sur trois ans	31 octobre 2022
Demande de révision (si nécessaire) de la demande d'aide financière, pour l'année 2023	30 juin 2023
Demande de révision (si nécessaire) de la demande d'aide financière, pour l'année 2024	30 juin 2024
Dépôt du rapport d'exploitation et des pièces justificatives pour l'année 2022	30 juin 2023
Dépôt du rapport d'exploitation et des pièces justificatives pour l'année 2023	30 juin 2024
Dépôt du rapport d'exploitation et des pièces justificatives pour l'année 2024	30 juin 2025

2.2 Création de tables de concertation régionale	
Action	Échéance
Dépôt d'une demande d'aide financière	30 septembre 2024
Dépôt du rapport d'activités, du rapport financier et des livrables, conformément aux modalités	Au plus tard trois mois après la fin du projet
2.3 Mise en service d'outils technologiques pour favoriser l'interconnexion des services	
Action	Échéance
Dépôt d'une demande d'aide financière	30 septembre 2024
Dépôt du rapport financier et du rapport d'activités	Au plus tard trois mois après la fin du projet
Volet III : Aide financière au transport interurbain par autobus	
3.1 Maintien et amélioration des services existants de transport interurbain par autobus	
Action	Échéance
Dépôt d'une demande d'aide financière pour l'année 2022	31 mars 2023
Dépôt du rapport d'exploitation pour l'année 2022	30 juin 2023
Dépôt d'une demande d'aide financière pour l'année 2023	30 septembre 2023
Dépôt du rapport d'exploitation pour l'année 2023	30 juin 2024
Dépôt d'une demande d'aide financière pour l'année 2024	30 septembre 2024
Dépôt du rapport d'exploitation pour l'année 2024	30 juin 2025
3.2 Développement de services de transport interurbain par autobus	
Action	Échéance
Dépôt d'une demande d'aide financière pour l'année 2022	31 mars 2023
Dépôt du rapport d'exploitation pour l'année 2022	30 juin 2023
Dépôt d'une demande d'aide financière pour l'année 2023	30 septembre 2023
Dépôt du rapport d'exploitation pour l'année 2023	30 juin 2024
Dépôt d'une demande d'aide financière pour l'année 2024	30 septembre 2024
Dépôt du rapport d'exploitation pour l'année 2024	30 juin 2025

3.3 Aide pour contrer l'abandon imminent d'un service	
Action	Échéance
Dépôt d'une demande d'aide financière	30 septembre 2024
Dépôt du rapport d'activités	Au plus tard trois mois après la fin du projet
3.4 Aide pour pallier l'abandon de services	
Action	Échéance
Dépôt d'une demande d'aide financière	31 mars 2025
Dépôt d'une reddition de comptes provisoire	Au même moment que chaque demande de paiement suivant le versement initial
Dépôt d'une reddition de comptes finale	Au plus tard un mois après la fin du projet
3.5 Mise en service d'outils technologiques permettant de réduire les émissions de GES	
Action	Échéance
Dépôt d'une demande d'aide financière	31 mars 2025
Dépôt de l'ensemble des factures attestant les coûts engagés et d'un rapport démontrant la réduction ou l'évitement des émissions de GES résultant du projet	Au plus tard trois mois après la fin du projet
Volet IV : Autres aides financières	
4.1 Fonctionnement des centres de gestion des déplacements	
Action	Échéance
Dépôt d'une demande d'aide financière pour l'année 2022	31 mars 2023
Dépôt d'un bilan des activités, d'une description des résultats obtenus par rapport aux objectifs et des états financiers pour l'année 2022	Au plus tard trois mois après la fin de l'année de référence de l'organisme
Dépôt d'une demande d'aide financière pour l'année 2023	30 juin 2023
Dépôt d'un bilan des activités, d'une description des résultats obtenus par rapport aux objectifs et des états financiers pour l'année 2023	Au plus tard trois mois après la fin de l'année de référence de l'organisme

Dépôt d'une demande d'aide financière pour l'année 2024	30 juin 2024
Dépôt d'un bilan des activités, d'une description des résultats obtenus par rapport aux objectifs et des états financiers pour l'année 2024	Au plus tard trois mois après la fin de l'année de référence de l'organisme
4.2 Réduction tarifaire consentie sur des laissez-passer régionaux	
Action	Échéance
Dépôt d'une demande d'aide financière pour trois ans ou pour l'année 2022	31 octobre 2022
Dépôt d'une demande d'aide financière pour deux ans ou pour l'année 2023	30 juin 2023
Dépôt d'une demande d'aide financière pour l'année 2024	30 juin 2024
Dépôt du suivi semestriel	Tous les six mois de chaque année
Dépôt d'un rapport final pour l'année 2022	30 juin 2023
Dépôt d'un rapport final pour l'année 2023	30 juin 2024
Dépôt d'un rapport final pour l'année 2024	30 juin 2025
4.3 Réalisation d'études sur le transport collectif	
Action	Échéance
Dépôt d'une demande d'aide financière	30 septembre 2024
Dépôt d'un rapport présentant les résultats de l'étude, le contrat d'honoraires professionnels octroyé, les factures, les preuves de paiement et les pièces justificatives pour déterminer si le processus d'adjudication du contrat a été respecté	Au plus tard trois mois après la fin du projet